

Résumé du nouvel accord sur les services médicaux au Manitoba

Par Konstantin Jilkin, M.D., FRCPC



Groupe « *President's Choice No Name* » : les avocats d'un certain grand détaillant ont essayé d'identifier ces ignobles contrefacteurs de marques.

Salutations du Manitoba! Ce fut un plaisir de voir tant de collègues assister au tout premier concert « *President's Choice No Name Band* » lors de l'Assemblée scientifique annuelle (ASA) qui s'est tenue à Winnipeg plus tôt cette année! Nous souhaitons que cet événement puisse inciter les Prairies à organiser des événements plus souvent. D'ailleurs, je tiens à souligner qu'il a fait plus chaud à Winnipeg qu'au Québec cette semaine-là. Cependant, puis-je me permettre de suggérer que l'événement soit devancé d'une semaine la prochaine fois afin de pouvoir découvrir le Festival du voyageur?

L'automne dernier, *Doctors Manitoba* ainsi que la province du même nom, ont approuvé un nouvel accord sur les services médicaux et on m'a demandé de faire le point sur nos avancées. Au Manitoba, l'un de nos principaux défis est que nos patients proviennent d'une vaste région rurale, nordique et isolée (sans accès routier). Nous accueillons également des patients du nord-ouest de l'Ontario, du Nunavut et d'une partie de l'est de la Saskatchewan, en raison d'accords interprovinciaux. En tant que président du groupe de travail sur la rhumatologie, j'ai plaidé en faveur du maintien de la parité entre les soins virtuels et les soins en personne, et de l'augmentation de notre rémunération afin d'être plus compétitifs.

Je suis heureux d'annoncer que ce PSA va ajouter 268 millions de dollars sur quatre ans (les facturations en rhumatologie ne représentant probablement qu'une fraction négligeable de ce montant) avec des ajustements tarifaires ciblés initiaux, des augmentations générales de 2 % pour les années 2, 3 et 4, ainsi qu'une prime de rétention pour tous les médecins. La plupart de ces changements ne sont pas spécifiques à la rhumatologie, mais mes collègues et moi-même bénéficions désormais des éléments suivants :

- une augmentation ciblée d'environ 6 % de notre tarif de suivi le plus utilisé lorsqu'il est facturé par un rhumatologue;
- un nouveau tarif « soins continus par des médecins spécialistes » offrant une augmentation d'environ 30 % par visite de suivi pour certains codes de CIM (sur le modèle de l'Ontario, mais avec des lacunes notables à combler);
- un nouveau tarif modeste par visite pour les cabinets communautaires destiné à aider de couvrir les frais généraux;
- une augmentation d'environ 11 % pour l'allocation de garde;
- une nouvelle prime de complexité de 15 % appliquée automatiquement pour les factures des patients hospitalisés;
- deux nouveaux frais pour fournir des conseils téléphoniques

- (une lacune importante auparavant, étant donné le temps nécessaire à la documentation et le risque médicolegal);
- les frais de soins virtuels n'ont pas été réduits lorsqu'il existe une relation entre le professionnel et le patient (et ils ont diminués de manière significative dans le cas contraire). Dans la pratique, la nouvelle prime de soins continus mentionnée ci-dessus ne s'applique pas, de sorte que les soins en personne sont désormais mieux rémunérés;
- une nouvelle prime de visite virtuelle de 2,5 %, 12 %, 17,5 % pour les patients des régions rurales, nordiques et éloignées, respectivement;
- le nouvel accord académique financé de manière alternative est désormais défini comme un montant en dollars spécifique pour chaque rhumatologue à temps plein plutôt qu'un montant fixe qui se divise et se dilue à chaque nouvelle embauche;
- le tarif journalier des spécialistes des services de santé Ongomizwin pour les cliniques de voyage du Nord et des régions éloignées a été augmenté de 10 %!

Nous espérons que ces informations vous seront utiles dans le cadre de vos propres négociations provinciales. Il convient de noter que nous n'avons pas d'honoraires pour les infirmières, les stagiaires, les professionnels de soins avancés ou les frais liés aux échographies. Je voudrais aussi souligner qu'il est courant pour les « non-médecins » de considérer de manière globale les tarifs de consultation portant des noms similaires et de dire que « c'est à peu près pareil », mais les subtilités dans les pratiques de facturation, les codes de modification et les contrats peuvent entraîner des différences significatives dans la rémunération réelle... Par conséquent, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance envers les collègues qui ont eu la gentillesse de discuter de ces détails, ce qui nous a permis de faire valoir nos points de vue.

Pour conclure, je tiens à accueillir chaleureusement la D^{re} Juanita Romero-Diaz et la D^{re} Sonal Mehra dans notre province et à exprimer ma gratitude envers le D^r Ramandip Singh pour son dévouement et sa formation fructueuse de plusieurs boursiers pendant son mandat de directeur de programme malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19.

Konstantin Jilkin, M.D., FRCPC
 Professeur adjoint de médecine,
 Rady Faculty Health Sciences, Université du Manitoba
 Conseiller médical, Ongomizwin Health Services,
 Université du Manitoba, Winnipeg (Manitoba)